

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29537**

Intitulé

Praticien de spa

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Formation conseil thalatherm (FCT)	Directeur Thalatherm

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Praticien de Spa est un professionnel de niveau V, qui développe une double compétence :

- Praticien du bien être, il applique et fait appliquer, dans le respect des protocoles, les techniques d'hydrothérapie, les modelages de bien être, les prestations de relaxation et de maintien/ remise en forme. Il conseille les clients et assure l'animation du pôle de vente. Il maîtrise la réglementation du métier, et s'intéresse à son évolution (activités, appareils, produits).
- il gère un service d'un établissement et une équipe. Il connaît les clientèles accueillies. Il crée des protocoles et met en place les cartes de soins. Il maîtrise et applique des techniques de management du personnel (recrutement, planning, entretiens individuels...). Il assure la gestion des stocks, des achats, de la trésorerie et des moyens matériels dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il met en place des actions de communication commerciale pour développer et fidéliser la clientèle.

Les capacités attestées :

Gérer les moyens humains : recrutement, entretiens, réunion d'équipe, planning d'équipe...

Gérer les moyens matériels : locaux, équipements, produits.

Suivre le budget et la trésorerie.

Mettre en œuvre un accueil de qualité, organiser la prise en charge de la clientèle (lien avec le planning, procédures, circulation dans le service, respect des consignes).

Gérer son stress et prévenir les situations de conflits.

Appliquer et contrôler les soins : techniques en hydrothérapie, modelages de bien être, prestations de relaxation et/ ou de remise en forme.

Superviser l'espace « Détente et bien être » de l'établissement, dans le respect des protocoles établis par la direction.

Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène des locaux de l'espace « Détente et bien être », de l'équipe en poste et du public accueilli.

Mettre en place une politique de développement commercial.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les établissements de thermalisme

Les centres de thalassothérapie

Le secteur des activités de détente et bien être (balnéothérapie, maintien/ remise en forme) :

Les chaînes hôtelières,

Les instituts d'esthétique qui développent les produits de bien-être ;

Les centres de balnéothérapie, les spas, qui développent les produits de remise en forme au quotidien ;

Les centres de vacances, et toutes les entreprises alliant les loisirs à la forme

Les centres de convalescence, proposant des activités complémentaires à la rééducation

Responsable de service hydrothérapie ou responsable d'une équipe d'agents en hydrothérapie dans des établissements de thermalisme, de thalassothérapie, croisières, chaînes hôtelières...

Responsable d'établissement dans des centres de beauté, des établissements proposant des activités de détente et de bien être (balnéothérapie, maintien/ remise en forme)...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

D1203 : Hydrothérapie

Réglementation d'activités :

CAP esthétique nécessaire pour une création d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend plusieurs évaluations, réalisées dans le cadre d'un contrôle continu :

Evaluation des connaissances théoriques et pratiques par les formateurs tout au long de la formation en centre

Mise en situation professionnelle (poste Praticien BE + observation Responsable Spa pendant l'alternance)

Evaluation de l'alternance (technique, relationnel) par le tuteur de la structure d'accueil

Rédaction d'un compte-rendu de stage après la période d'alternance

Présentation devant un jury et soutenance du rapport de stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		4 personnes 1 salarié Agent en Hydrothérapie 1 employeur de ce secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		4 personnes 1 salarié Agent en Hydrothérapie 1 employeur de ce secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		4 personnes 1 salarié Agent en Hydrothérapie 1 employeur de ce secteur 1 membre de l'équipe pédagogique (formateur ou formateur- expert) 1 coordonnateur pédagogique (ou membre fondateur du référentiel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Praticien de spa" avec effet au 14 avril 2016, jusqu'au 30 décembre 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Praticien et responsable de SPA" avec effet au 08 octobre 2009, jusqu'au 14 avril 2016.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

www.formation-thalatherm.com

Autres sources d'information :

www.formation-thalatherm.com

THALATHERM**Lieu(x) de certification :**

Formation conseil thalatherm (FCT) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-de-Haute-Provence (04) [Gréoux-les-Bains]

Formation conseil thalatherm (FCT)

Villa Coulet

Avenue des Thermes04800

GREOUX-LES-BAINS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

THALATHERM Centre de formation de Gréoux les Bains (04800)

Historique de la certification :

Equivalence totale du titre porté par Thalatherm « Hydro- praticien » (certification niv. V) qui correspond aux modules mentionnés niveau 5 en F1 et F2 du titre « Praticien Responsable SPA » et constitue un 1er niveau de qualification dans ces métiers

Les branches professionnelles, actuellement, se dotent d'outils de qualification de premier niveau :

- « Agent thermal » pour le secteur du thermalisme
- « Spa Praticien – Spa Manager » pour le secteur de l'esthétique- parfumerie- bien être

Lors de nos interventions sur site, les professionnels de ces secteurs nous ont demandé d'élaborer et de mettre en œuvre des formations "d'adaptation à la fonction" pour le personnel de leurs établissements en situation de hiérarchie intermédiaire (responsable d'équipe d'agents en hydrothérapie, responsable de secteur hydrothérapie...)

Certification précédente : Praticien et responsable de SPA